

# Les **INFORMATIONS** *Syndicales*

**Périodique de l'Union Départementale CGT des Landes**

97 place de la caserne Bosquet - Maison des Syndicats - 40000 Mont de Marsan - 05 58 06 50 70

Directeur de Publication : Jacques Corrihons

**Bulletin mensuel d'information destiné aux syndiqués - 64ème année - N° 395 - août 2009 - 1.00€**

Imprimé par nos soins - Inscription C.P.A.P. : 0708 S 06601



## **Absence de dialogue social Arrêter la casse de l'emploi !**

Voilà la solution si les responsables patronaux et politiques veulent éviter des réactions de désespoir qui conduisent à des conflits plus durs. C'est pour refuser d'être méprisés et jetés à la rue sans avenir que les salariés confrontés à des restructurations sont contraints d'avoir recours à des formes d'actions dont ils ont le sentiment qu'elles exercent une pression maximum. Le traitement médiatique de l'actualité et les premiers résultats issus des premières négociations avec le Ministère du Travail semblent leur donner raison. L'absence de dialogue social et souvent même d'interlocuteur, les conforte dans la nécessité de se faire entendre plus fort. Il y a des responsabilités à cette situation d'escalade que nous ne pouvons que déplorer sans pour autant les condamner. Cette situation exprime une forme de révolte pour refuser d'être laissés pour compte par les donneurs d'ordres. Le vrai problème reste la défense de l'emploi industriel pour assurer l'avenir des salariés et le développement économique de nos régions. Sans remettre en cause la légitimité d'obtenir des indemnités de licenciement en rapport avec le préjudice subi, il n'en reste pas moins que l'objectif de fond demeure la sauvegarde de l'emploi. Pour se parler, s'expliquer et dialoguer il faut un interlocuteur. Or, dans les entreprises, où les conflits se durcissent, il n'y a pas de patron responsable et à même de prendre des décisions. Les médias n'évoquent pas les dizaines d'entreprises sous le coup des suppressions d'emplois où les salariés avec leurs syndicats luttent avec détermination sans défrayer les chroniques.

## **SOMMAIRE**

<b>Absence de dialogue social</b>	<b>Page 1</b>
<b>Travail du dimanche</b>	<b>Page 2</b>
<b>Changement de statut de La Poste</b>	<b>Pages 2 à 3</b>
<b>Taxe carbone</b>	<b>Page 3</b>
<b>Amiante : exigence d'un procès pénal</b>	<b>Page 4</b>

# Travail du dimanche

## **La loi est votée, mais la page n'est pas tournée**

C'est donc dans la nuit du 22 au 23 juillet, que la loi sur le travail dominical a été adoptée au Sénat par une infime majorité de 6 voix.

Les conditions de ce vote – procédure d'urgence, passage à la hussarde au Parlement, pressions diverses sur les élus – sont tristement significatives d'une conception du débat démocratique, réduite à la portion congrue, pour ne pas dire davantage.

Sur le fond, la CGT l'a dit à de nombreuses reprises, ce texte est porteur de lourds reculs pour les salariés. Demain, par centaines de milliers, ceux-ci pourraient voir leurs conditions de travail encore détériorées et leur vie familiale déstructurée.

Par ailleurs, aucune compensation véritable n'est même prévue dans ce dispositif régressif, qui n'a pas de justifications sociales et économiques. Qui peut croire, en effet, que l'écrasante majorité des citoyens dont on comprime le pouvoir d'achat consommeront plus le dimanche que les jours de la semaine ?

Le seul vrai gagnant d'une telle mesure est une partie du patronat, pour qui, plus de flexibilité et plus de précarité pour les salariés riment avec plus de profits.

Même votée dans des conditions peu honorables, cette loi doit continuer à être combattue.

L'extension du travail du dimanche ne créera pas d'emploi, pis, elle en supprimera essentiellement dans les très petites entreprises au profit d'une plus grande productivité dans les plus grands établissements. Ce qu'il faut c'est de l'emploi, une sécurisation du parcours professionnel, l'augmentation générale des salaires, la sauvegarde et le développement des services publics, une politique industrielle respectueuse de l'environnement.

Pour la CGT, ce sont autant de raisons, dans l'unité la plus large, de poursuivre et d'amplifier la mobilisation professionnelle et inter-professionnelle.

Le dimanche, c'est pour nous, continuons de signer massivement la pétition.

# Changement de statut de la Poste

## La FAPT CGT appelle à la mobilisation contre une décision dogmatique

La direction de La Poste et le gouvernement ne cessent de communiquer que le projet de loi sur le changement de statut, de création de capital et de son ouverture ne serait pas une privatisation car l'Etat y resterait majoritaire avec des capitaux 100 % public. On comprend facilement que tout ce qu'ils recherchent c'est de rassurer le personnel et les usagers. Aujourd'hui, La Poste est un établissement autonome de droit public (EADP)

Demain, le projet de loi a pour objectif de faire de La Poste une société anonyme où des actionnaires feraient leur entrée.

**Et qui dit société anonyme et actionnaires dit logique de rentabilité financière accrue !**

Cela se traduirait incontestablement par une accélération de la casse de l'emploi et du service public, une aggravation encore plus grande des conditions de travail, car tout actionnaire quel qu'il soit, même l'Etat demande un retour sur son capital.

D'ailleurs tout le monde a pu noter que le projet de loi proposé ne garantit pas du tout que La Poste reste 100 % publique.

En effet, l'article 1 est ainsi rédigé son capital est détenu par l'Etat ou d'autres personnes morales appartenant au service public ...

Or les personnes morales appartenant au service public peuvent être des sociétés d'économies mixtes, des sociétés anonymes détenues à 50 %, directement ou indirectement par l'Etat, mais aussi d'autres entreprises publiques.

Ainsi GEODIS pourrait être actionnaire de La Poste car filiale à plus de 50 % de la SNCF. La Caisse des dépôts et consignations .

L'entrée possible de la CDC dans le futur capital de La Poste est censée garantir l'avenir des postiers et du service public postal de par son statut.

Comment cela pourrait être le cas, quand la Ministre demande un rapport sur l'efficacité économique et le mode de comptabilisation des missions d'intérêt général confiées à la CDC, ainsi que sur "la nécessité économique et juridique" que la CDC agisse au regard du droit

communautaire dans un cadre concurrentiel normal.

En clair, La CDC se retrouve dans un processus au minimum de banalisation mais plus sûrement de privatisation tout comme La Poste.

Par conséquent, la participation de la CDC au capital de la Poste n'apporte aucune garantie. C'est donc bien le changement de statut et l'ouverture du capital qu'il nous faut combattre.

### **L'actionnariat salarié ou le miroir aux alouettes**

Associer les postières et les postiers aux résultats de l'entreprise, avec l'actionnariat salarié est un autre des arguments développés par la direction de La Poste, pour faire valoir son projet, totalement en continuité des décisions et projets gouvernementaux.

L'idéologie de l'actionnariat salarié est la même que pour l'intéressement et la participation.

Les salariés se paient eux même des augmentations de rémunérations en travaillant plus, avec pour conséquence un salaire fixe qui baisse ... sans compter les effets néfastes sur leur santé.

Toutes les rémunérations variables se font au détriment du fixe mais aussi du salaire socialisé et donc de la protection sociale (sécurité sociale, retraite ...).

Quant à l'idée de l'actionnaire salarié qui influencerait sur les décisions de l'entreprise, cela relève du mythe et surtout du mensonge.

### **Des exemples édifiants en France et en Europe**

Lors du changement de statut de France Télécom, les mêmes arguments ont été utilisés pour convaincre les usagers et le personnel que l'ouverture de capital n'était pas une privatisation.

Pour rappel, en 1996, l'opérateur public est transformé en société anonyme, en vue d'une ouverture de capital réalisée en 1997.

A l'époque les gouvernements successifs disaient aussi que la loi était simplement un changement de statut, mais en aucun cas une privatisation.

L'Etat devait rester majoritaire mais huit ans après le changement de statut, l'Etat ne détient plus que 27 % du capital de France Télécom qui est devenu un modèle dé-



sastreux de la gestion privée.

D'autres entreprises ont été victimes de cet argumentaire tel le Crédit local de France aujourd'hui intégré à DEXIA dont on connaît les difficultés, ou encore GDF dont l'Etat possède aujourd'hui moins de 30 % mais pour laquelle SARKOZY s'était engagé à ce que la participation de l'Etat ne descende pas en dessous de 70 %

En Europe, dans les pays où les services postaux sont déjà ouverts à la concurrence, le service public s'est profondément dégradé, quand il ne s'est pas effondré en terme de réseau, d'emplois, de qualité de service ou de démocratie dans la gestion.

Ainsi, ce sont plus de 300 000 emplois qui ont été détruits en quinze ans tous opérateurs confondus : 150.000 en Allemagne de 1990 à 2002, 9.000 en Norvège entre 2001 et 2005 ...

En terme de réseau, le constat est fait d'une baisse de 2 % en moyenne du nombre de points contacts entre 2000 et 2004 accompagnée globalement d'une hausse des prix pour une baisse de qualité.

Et gouvernement et direction de l'entreprise voudraient nous faire croire qu'en France, la privatisation de La Poste n'aurait pas ces conséquences !!!

C'est le 29 juillet 2009, que le projet de Loi de changement de statut de La Poste en société anonyme et d'ouverture de son capital a été présenté en Conseil des ministres en vue d'être déposé devant le Parlement dès la rentrée

Pour la fédération CGT des activités postales et de télécommunication, "vouloir

*enclencher une telle procédure d'urgence confirme la frilosité du gouvernement sur ce dossier et sa volonté de tenter de passer en force une privatisation que ni les postiers, ni les usagers ne souhaitent". Dans un communiqué, la FAPT-CGT souligne que le gouvernement est "isolé face aux votes unanimes de l'ensemble des organisations syndicales aussi bien le 3 juillet au Comité Technique Paritaire que le 16 juillet au Conseil Supérieur de la Fonction publique. Il doit faire face, depuis de nombreuses semaines aux luttes qui se développent dans les services et avec la population et ses élus locaux. (...) Le 29 juillet, le gouvernement a persisté dans son choix idéologique, il se situe alors dans une démarche purement dogmatique qui va à l'encontre du progrès social et de l'avenir du service public postal. (...)*

*La CGT appelle donc les postiers à continuer d'exprimer fortement leur opposition au projet de loi et aux restructurations qui l'accompagnent et à poursuivre durant tout l'été leur mobilisation pour concrétiser une grande journée nationale unitaire de grève et de manifestations en septembre.*

*La FAPT-CGT appelle également les usagers à exprimer sous toutes les formes et, en particulier le 3 octobre 2009, au travers de la Consultation nationale organisée dans les communes, leur opposition à la privatisation de leur service public postal et d'exiger du Président de la République un référendum ! "*



# Taxe carbone

## La CGT favorable mais n'acceptera pas que sa mise en place accroisse les inégalités

Le journal *Les Echos* a publié un résumé de la version provisoire du rapport sur la contribution climat énergie que Michel Rocard doit remettre au Président de la République vendredi 24 juillet.

La CGT, qui a été exclue sans explication de la table ronde du 9 juillet, découvre ces conclusions. La CGT est favorable au principe d'une taxe carbone, taxe de régulation destinée à permettre l'indispensable réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Elle est cependant très préoccupée par les effets anti-redistributifs qui pourraient résulter du mécanisme proposé. Il n'est pas question, d'une part, d'accepter un prélèvement de 25 ou 30 euros par mois sur le budget moyen des ménages. L'institution de cette taxe carbone doit être articulée à une réforme d'ensemble de la fiscalité allant dans le sens de plus de justice fiscale. D'autre part, le produit de cette taxe, qui devrait être important si les propositions du rapport sont retenues (6 à 8 milliards d'euros devraient être affectés à des investissements permettant de modifier les techniques productives pour fournir aux ménages de véritables alternatives de consommations « décarbonées » en matière de transport, de logement, de chauffage.

La CGT s'oppose aussi à l'idée que le produit de cette taxe, qui sera largement répercutée sur les ménages, serve à financer la suppression de la taxe professionnelle que paient aujourd'hui les entreprises. La CGT est favorable à une réforme profonde de la taxe professionnelle pour laquelle elle a des propositions précises, incluant une composante qui serait fonction des émissions de CO2.

La CGT exprime enfin ses préoccupations à propos des déclarations du Président de la table-ronde, Michel Rocard, à l'AFP qui se dit favorable à la taxation de l'électricité, alors que celle-ci, en France est, pour l'essentiel, produite à partir d'énergies non polluantes (hydraulique, nucléaire). Cette solution aboutirait à faire subventionner les sources d'électricité polluantes par celles qui ne polluent pas ! Ce n'est pas acceptable.

# Amiante :

## EXIGENCE DE TENUE DU PROCES PENAL

Depuis des années, la Cgt et ses organisations, les victimes et leurs associations, participent à rassembler et à développer l'action dans l'unité la plus large, pour imposer que soient enfin reconnues les victimes de l'amiante.

Le 29 Juin 2009, 14 nouveaux dossiers ont été examinés au TASS de Mont de Marsan. Ce procès porte à 67, le nombre de dossier pour Faute Inexcusable de l'Employeur demandées par des salariés d'EDF Arjuzanx. Il coïncide avec la 100ème victime connue et reconnue par la Sécurité Sociale sur ce seul site. Un rassemblement à Mont de Marsan a été organisé ce jour là pour manifester à nouveau notre soutien aux ayants droit des victimes décédées des suites de leur exposition à l'amiante et honorer la mémoire des 28 salariés d'Arjuzanx VICTIMES DU PROFIT, tombés au champs d'horreur du Capitalisme arrogant toujours sauvage et non pas humanisable!

Depuis plusieurs années et a de nombreuses reprises, nous participons aux rassemblements de solidarité aux victimes, à Pau, à Bordeaux, à Périgueux, Agen et ici même à Mont de Marsan.

**Toutes ces actions locales ou régionales** ont pour but d'obliger les Pouvoirs Publics, la Justice et les Employeurs à prendre des mesures concrètes pour que tout travail soit effectué dans des conditions de sécurité et de protection de la santé respectant les salariés, cela pour qu'à l'avenir nos enfants et petits enfants n'aient pas à subir le drame que nous connaissons maintenant et qui va se poursuivre encore pendant plusieurs années. Ceux qui ont empoisonné et engendré une véritable catastrophe sanitaire professionnelle qui va provoquer, à terme, plus de 100 000 morts prématurés et des centaines de milliers de victimes de maladies causées par l'amiante, doivent être jugés.

**Aucun motif économique ne justifie la mise en péril de la vie d'autrui.** Le travail ne doit plus être un objet de souffrance, il doit être le moyen de produire les conditions de son existence et de son bien être. Des avancées dans le domaine de la santé sont nécessaires. Elles sont conditionnées aux moyens dont disposeront les salariés pour être acteurs de leur propre santé dans les entreprises. Des avancées sont possibles si les négociateurs patronaux acceptent d'être guidés par la recherche de justice plus que par la défense d'intérêts particuliers.

### La Cgt exige:

- ✓ que soient renforcés les droits, les moyens, les outils mis à la disposition des salariés,
- ✓ que le système de tarification produise une réelle efficacité dans le domaine de la prévention,
- ✓ que soient mieux organiser le soutien, l'accompagnement, des salariés victimes d'AT/MP et les maintenir dans l'emploi,
- ✓ une plus juste indemnisation des victimes par une réparation intégrale des préjudices subis.

Le gouvernement entend faire de l'année 2010 un rendez-vous majeur de réforme de nos régimes de retraite. La CGT souhaitent voir mis en place, un dispositif pérenne qui

ouvre immédiatement un droit à une cessation anticipée d'activité pour les dizaines de milliers de salariés qui ont connu des conditions de travail pénibles, affectant leur espérance de vie à la retraite en bonne santé. Nous pensons, également que la réglementation européenne doit évoluer, pour bannir de tous les processus de fabrication l'ensemble des substances toxiques et cancérigènes existantes.

**Il faut harmoniser vers le haut les législations existantes** en mettant en place un dépistage de toute personne ayant été exposée (traçabilité de carrière professionnelle), en harmonisant les procédures de reconnaissance du caractère professionnel des maladies, en interdisant les importations d'amiante en Europe et dans le monde, en généralisant le principe de réparation intégrale des préjudices, en mettant en place un système de responsabilité pénale permettant de mettre en cause les décideurs.

Car, il devient intolérable que la Justice de notre Pays tarde d'engager le procès pénal de l'amiante par manque de moyens suffisants pour condamner les responsables qui ont choisi délibérément de sacrifier des vies humaines au nom du profit ; le premier procès ne pourrait avoir lieu avant 2014... c'est-à-dire seize ou dix sept ans après le dépôt de plainte... OUI c'est intolérable et inadmissible...

Le 24 avril 1998 les familles de Michel ALBI et Henri KOTREC, deux anciens de la centrale EDF d'Arjuzanx, ont déposé plainte pour homicide involontaire auprès du Tribunal de Grande Instance de Mont de Marsan, (11ans sont passés). Transférée le 28 Septembre 2005 au pôle judiciaire de santé publique, l'instruction est toujours en cours ...

Pire encore, lorsque le Président de la République vient d'annoncé son intention de supprimer le juge d'instruction, et de confier ses missions au parquet, qui dépend directement du pouvoir politique. Les victimes éprouvent un sentiment de mépris venant se greffer à leurs terribles souffrances. Une telle mesure serait de toute évidence un moyen d'enterrer les dossiers sensibles, à commencer par celui de l'amiante. Les Ministères osent en plus argumenter, en suggérant aux victimes de se contenter des indemnités qui leur sont allouées, en cherchant à les convaincre qu'il n'est pas nécessaire d'aller au pénal !!! Nous croyons au contraire que pour tous ceux qui mettent en danger la Santé de «leurs» salariés en les exposant à des produits à la nocivité avérée, la crainte de poursuites individuelles visant les employeurs et les actionnaires, aurait un effet dissuasif. L'enjeu du PROCES PENAL de l'Amiante n'est pas seulement de répondre à des attentes fortes des victimes des scandales sanitaires de ces dernières années, il s'agit d'empêcher la survenue demain, d'affaires similaires, en punissant la délinquance industrielle, au moins autant que l'on punit la délinquance routière.

**Un Procès Pénal de l'Amiante vient de s'ouvrir en Italie, c'est une première en Europe. Dans un monde où prime la recherche du profit, les bonnes intentions ne suffisent pas !!!**